

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 12 décembre 2011 à 19h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme Ruchet et à la boursière Mme de Mestral, ainsi qu'aux représentants de la presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 11/2011 relatif au budget 2012**
6. Propositions individuelles

1. Appel

43 conseillers participent à la séance, 6 excusés, 1 absent

2. Procès verbal du 26 septembre 2011

Le procès verbal est accepté à la majorité (1 abstention).

3. Communication du Président

Dates des séances du Conseil Communal pour 2012

- 2 avril à 20h00
- 25 juin à 20h00
- 8 octobre à 20h00
- 17 décembre à 19h00

Début d'automne placé sous le signe des élections ; soit 3 dimanches d'élections, le premier pour les élections fédérales (très chargé) avec une panne informatique. Notre commune a pu se faufiler dans les connections Votelec et clore la saisie à 14h30, alors que d'autres communes ont fini dimanche soir à minuit et certaines lundi.

Taux de participation :

- 43,34 % au 1^{er} tour
- 33,90 % au 2^{ème} tour Conseil d'Etat
- 28,84 % au 1^{er} tour des élections complémentaires Conseil des Etats

Il est à souhaiter que le taux n'atteigne pas 18% au 2^{ème} tour des élections complémentaires le dimanche 18 décembre.

Un grand merci au bureau et aussi aux personnes qui se sont inscrites et qui ont travaillé le 23 octobre avec motivation, précision et bonne humeur.

Le 11 mars prochain nouvelles élections pour le renouvellement complet des autorités cantonales, c'est-à-dire : Conseil d'Etat et Grand Conseil. Ce même jour les électeurs voteront également pour 5 scrutins fédéraux. Un appel est lancé pour rejoindre le bureau et vivre cet évènement de l'intérieur.

La dernière séance du conseil a été relatée d'une manière peu objective, il me semble, dans un grand quotidien. Ce soir là en effet un nouveau conseil et de nouvelles commissions prenaient leurs marques et débattaient. Dans mon esprit le débat c'est aussi laisser les gens parler avec des avis, des idées, réflexions ou opinions divergentes sur le sujet discuté afin que tous les arguments puissent sortir. Je ne suis pas un coupeur de parole. Ce soir là en effet les discussions ont été lentes quelquefois chargées d'émotions et aussi chargées d'incompréhension, mais bon dieu si ici on ne peut pas avancer des pistes voir même reposer des questions ou se tromper, ou doit-on le faire. Le titre « zéro de conduite » a fait mal, mais si je lis les comptes rendus des autres journaux présents, il y a eu débat, long, fastidieux, mais après ce débat le Conseil a décidé. Je peux penser que ce n'est pas le premier conseil, ni le dernier ou l'on va « s'achopper » sur des détails.

Sortie du Conseil Communal :

Samedi 12 mai dès 09h00 jusqu'à environ 15h00. Visite (à la découverte de notre village) suivie d'un repas.

Fenêtre de l'avent :

Le 23 décembre, fenêtre du Conseil Communal, toutes les personnes intéressées à prendre part d'une manière ou d'une autre à ce moment convivial peuvent venir s'annoncer à la fin de la séance.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet Syndic

- Révision du plan et règlement d'affectation cantonal « Littoral Parc » :

Le Chef du Département a approuvé cette révision en levant l'ensemble des oppositions. Des recours à la cour de droit administratif et public sont probables, le délai étant fixé au 15 décembre 2011.

- Police des constructions :

Un permis de construire a été délivré pour la création de 5 logements dans un rural à la route de Lavigny.

- Motion Magnenat et consorts :

La problématique du logement fait toujours partie des préoccupations de la Municipalité et un rendez-vous a enfin pu être décroché avec M. Le Conseiller d'Etat Leuba, remplaçant de feu M. Jean-Claude Mermoud, pour vendredi 16 décembre. Les zones intermédiaires sont actuellement bloquées par une application stricte et dogmatique du plan directeur cantonal.

- Transports publics :

Les nouveaux horaires sont entrés en vigueur le 11 décembre et offrent une amélioration conséquente de la desserte de la commune du lundi au vendredi. C'est l'aboutissement de longues années de lutte et de démarches auprès des différentes instances concernées. Il s'agit maintenant d'utiliser au mieux ces prestations afin d'être en mesure de les maintenir, voir de les améliorer encore à l'avenir.

b) M. José Manuel Fernandez, municipal

- Finances:

Comptes postaux et bancaires	CHF 3'770'800.00
Débiteurs impayés (Impôt foncier, taxes eau épuration et divers)	CHF 1'165'000.00
Impôts budgétisés	CHF 6'556'000.00
Arriérés au 31.12.2010	CHF 2'375'200.00
Acomptes reçu à ce jour	CHF 8'339'000.00
Soit un solde à encaisser	CHF 592'200.00
Emprunts à ce jour	CHF 8'125'000.00

c) M. Louis-Daniel Martin, municipal

- PDDE (plan directeur des eaux) :

Le PDDE de la commune est terminé et a été adopté par les instances cantonales en date du 19 août 2011.

Une subvention de CHF 3'145.00 (10% des frais pour son établissement) nous a été octroyée par l'Etablissement cantonal incendie (ECA), instance qui a aussi adopté ce plan directeur.

- Conduites de refoulement des sources Jotterand et Vosettaz :

La conduite de refoulement de la source Jotterand, percée par des courants vagabonds en 2 endroits, a de nouveau dû être réparée.

Un gainage devient maintenant nécessaire.

Des problèmes similaires avaient aussi été rencontrés sur la conduite de refoulement de la source de la Vosettaz.

Un préavis pour des travaux de réhabilitation des ces 2 conduites sera soumis au Conseil l'année prochaine.

- Prix de l'eau :

La Municipalité a décidé lors de sa séance du 26 septembre 2011 d'augmenter le prix du m3 comme suit :

Pour les ménages et l'industrie	de CHF 0.70 à CHF 1.00
Pour l'irrigation à usage professionnel	de CHF 0.70 à CHF 0.85

Les propriétaires de bâtiments ont reçu, avec leur facture d'eau, un avis relatif à cette augmentation qui entrera en vigueur en 2012.

d) M. Pierre de Mestral, municipal

- Routes :

Trois projets sont à l'étude :

- Sur la route Suisse, à l'entrée Ouest d'Etoy, à la hauteur du carrefour avec la route des Bruyères, est prévue la construction d'un îlot central et l'aménagement de l'entrée en direction de Buchillon.
- Sur la route d'Allaman, au Sud du pont qui passe au-dessus de l'autoroute et de la voie de chemin de fer, est prévue la construction d'un giratoire pour faciliter l'accès aux parcelles dites de Courta Rama. A cette occasion il sera aménagé un cheminement piétonnier depuis le côté Sud du pont (CFF) jusqu'au nouveau giratoire.
- A la sortie Est d'Etoy, sur la route de Villars est prévue la construction d'un îlot central avec plusieurs déviations de trajectoire afin de ralentir les véhicules entrants et sortants d'Etoy.

5. Préavis municipal N° 11/2011 relatif au budget communal 2012

La parole est donnée à M. Matthew Thomson rapporteur de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission composée de Madame Martine Ray-Suillot, de Messieurs Florian Magnollay, président, John Buclin, Cédric Delétra, Roger Demont, Jean-Luc Rochat et Matthew Thomson, rapporteur, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 11/2011 comme suit :

D'accepter le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité dans son Préavis 11/2011 qui se traduit par un excédent final de charges de CHF 561'347.00, après prise en compte des amortissements et attributions obligatoires de CHF 292'100.00

Les conclusions de la commission des finances sont différentes du préavis, soit :

Accepter le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces modifications.

Discussion

Le Président remercie M. Thomson et ouvre la discussion

- M. F. Magnollay, page 5 du rapport de la commission, lire 7 millions au lieu de 7 milliards.

Concernant le point qui traite de la transformation de la porte d'entrée de l'auberge, au delà des prérogatives de la Municipalité. Quand bien même cela figure au budget, il est demandé qu'un préavis soit présenté en temps voulu.

- Mme Magnenat, (page 5 jaune) demande des éclaircissements concernant le bâtiment Farabosse.

- M. Corthay, informe que le bâtiment est actuellement vide et réservé pour la commune. Des tractations sont en cours avec la Vaux-Lierre. Il faut refaire les conduites pour l'eau. Montant mis au budget.

- M. Gmür, remercie la Municipalité pour les documents fournis et qui lui ont permis de voter dans de bonnes conditions et fait part de remarques générales. Il aimerait obtenir de la Municipalité les projets d'investissement pour les 5 prochaines années. Il est étonné qu'il y ait un tel décalage entre le budget et les comptes finaux et demande à la Municipalité de réduire au maximum cette différence. Le Canton donne-t-il un certain nombre de chiffres non fiables ?

Il aimerait avoir des infos concernant les différents groupements qui s'occupent du social, de la jeunesse, etc...

- M. Roulet, répond que le décalage est principalement dû au fait que les recettes conjoncturelles sont difficiles à estimer, les gains immobiliers non prévisibles ainsi que les impôts sur les successions. Concernant les sociétés il n'y a pas de grandes surprises sur les impôts.

- M. Schlaeppli, propose de faire une liste des associations dont la Commune fait partie.

- M. F. Magnollay, fait une remarque concernant l'annexe au rapport, il semble pertinent de le joindre aux conclusions de la commission.

- M. F. Magnollay, concernant le montant attribué aux ordures ménagères, rubriques achat divers déchetterie, est-il prévu une réflexion de modification par l'achat de molock ? Quelles solutions ?

- M. de Mestral, informe l'assemblée qu'il faut prévoir de couvrir les containers avec un toit. Ce montant est surtout prévu pour l'entretien de la déchetterie et non pas pour de nouveaux achats. Il faut également relier le site au réseau d'eau.

- M. L.-D. Martin, page 8, augmentation du tarif de l'eau. Cette augmentation sert à amortir la dette et en réduire les intérêts. C'est de loin le prix le plus bas de la région. Il y a moins de taxes d'introduction. La vente de l'eau couvre les frais de gestion et d'exploitation du réseau, guère plus. A Etoy, il y a 40 km de réseau d'eau, estimation de ce réseau CHF 27'000'000.-. Un « tous ménages » sera envoyé en début d'année avec certaines recommandations. Des travaux indispensables sont à prévoir pour 2012.

- M. Payot, c'est bien d'amortir la dette et c'est une excellente raison d'économiser la consommation de l'eau, mais pourquoi augmenter en bloc (42,85 %) et pourquoi aussi rapidement.

- M. L.-D. Martin, aurait bien augmenté avant, mais l'encaissement des taxes d'introduction étaient suffisantes.

- M. Creteigny, trouve cette augmentation raisonnable.

- M. Gmür, ce n'est pas tellement le fait de couvrir les dépenses qui l'embête, mais le fait que tout augmente. Gouverner c'est prévoir ! Prêt à faire un amendement au budget. Le fait d'introduire une nouveauté, 2 prix (professionnel – privé) aurait dû être discuté et soumis en séance sous forme de préavis.

- M. Lepori qui a un chantier naval, informe que les personnes raccordées à Lausanne paient CHF 7.- le m³. L'augmentation peut surprendre mais elle est infime et la trouve bon marché.

- M. L. Magnollay, pourquoi ne pas amortir avec l'excédent des recettes ?

- M. L.-D. Martin a comparé le prix avec les autres Communes alentours. En outre l'eau doit être comptabilisée sur un compte affecté, et de ce fait il n'est pas possible d'amortir les comptes de l'eau par un excédant comptable communal. Le fait d'augmenter le tarif de l'eau est une décision municipale, selon la loi. Le but est d'amortir la dette et non pas de faire des réserves.

Le prix de l'eau se calcul selon une convention intercommunale et l'AIEB.

- M. L. Magnollay, il serait intéressant d'avoir un détail des dettes au niveau du compte de l'eau.

Les différents postes des comptes ayant été passés en revue, les discussions étant closes et la Municipalité s'étant ralliée aux conclusions de la commissions des finances la votation est ouverte :

Celles et ceux qui acceptent le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité dans son Préavis 11/2011 qui se traduit par un excédent final de charges de CHF 561'347.00, après prise en compte de amortissements et attributions obligatoires de CHF 292'100.00

Accepté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles

- M. F. Magnollay, se prononce sur la proposition d'un préavis concernant l'Auberge Communal et les travaux de modification de la porte d'entrée.

- M. Corthay, fera un préavis pour refaire la porte d'entrée (SAS) si la commission le demande.

- M. F. Magnollay, pourquoi une transformation et pas une entrée à l'ouest. Cette porte se trouve coté pluie et vent il y aura toujours des problèmes d'infiltration d'eau.

- M. Corthay, faire une porte orientée différemment n'est pas envisagée car il n'est pas possible de changer l'intérieur du bâtiment.

- M. F. Magnollay remarque que le chemin d'accès de la route d'Estuey au chemin des Ecoliers est toujours fermé.

- M. Roulet, il faut entreprendre des démarches pour les servitudes publiques et pour les servitudes privées. Il y a un délai au 15 décembre suite à la proposition faite et si ce n'est pas accepté, recours au tribunal de Nyon.

- M. Payot, au mois de décembre le Téléthon a fait de loin le plus beau résultat : CHF 18'316.50, avec la participation de l'amicale du Cibest et tous les bénévoles.

- M. Demont, est touché par la remarque faite concernant la dernière séance du Conseil et remercie la secrétaire d'avoir relaté au mieux la séance dans son PV.

- M. Olivet, remercie pour le trombinoscope et le montage, son adresse email est à corriger.
- Mme Amstutz, demande s'il est prévu des aménagements pour sortir du parking du Lunika pour aller en direction de St-Prex ? Le bus pour les enfants arrive 20 minutes avant le début des cours, y a-t-il moyen de modifier cela ?
- M. de Mestral, concernant la sortie du parking, pas de projet actuellement.
- M. Fernandez, cette année, l'école d'Aubonne n'a pas changé les horaires des cours, à la rentrée prochaine des changements auront lieu.
- Mme Hüsler, les enfants peuvent-ils prendre tous les bus ? Le matin pour aller à Aubonne c'est difficile.
- M. Fernandez, oui les enfants peuvent prendre tous les bus, selon le plan des bus remis par les écoles.

Séance levée à 21h00

Prochain rendez-vous : lundi 2 avril 2012 à 20h00

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz

